

CONDITIONS GENERALES DE SERVICES AFFERENTS A LA PLATEFORME SAAS « CADUCEO »
À destination des Etablissements de Formation

1. PREAMBULE – OBJET ET CHAMP D’APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES – COMPOSITION DU CONTRAT

1.1. Préambule

A titre préalable, les termes commençant par une majuscule dans cet article 1 sont définis à l'article 2 ci-après.

NOVIGA a élaboré, développé et édité une plateforme logicielle, fonctionnant en mode SaaS, dénommée « **CADUCEO** », qui est un outil d'e-learning d'aide à l'apprentissage notamment de la lecture des électrocardiogrammes.

La plateforme CADUCEO est ainsi principalement destinée aux Étudiants en santé afin d'acquérir des notions requises pour l'obtention de leur diplôme. En fonction du Contrat, les Enseignants peuvent également avoir accès à la plateforme. Cela leur permet d'organiser l'utilisation de la Plateforme.

1.2. Objet et Champ d'Application des présentes Conditions Générales

Toute Commande passée par le Client auprès de NOVIGA, de quelque manière que ce soit, y compris à distance (notamment par messagerie électronique ou via internet, en particulier via le site internet de NOVIGA), est régie par les présentes Conditions Générales de Services SaaS afférents à la Plateforme CADUCEO (les « **Conditions Générales** ») et par le Contrat formé (cf. définition à l'article 2 ci-après).

NOVIGA et le Client sont ci-après désignés collectivement les « **Parties** » et, individuellement, une « **Partie** ».

Les présentes Conditions Générales prévalent sur les conditions générales d'achat du Client ou sur tout autre document similaire émanant du Client ; les Parties excluent expressément les dispositions de l'article 1119 alinéa 2 du Code civil.

Par ailleurs, les dispositions légales et réglementaires du Code de la Consommation ne sont pas applicables à la relation contractuelle entre NOVIGA et le Client.

1.3. Composition du Contrat

Les documents énoncés ci-dessous sont appelés conjointement les « **Documents Contractuels** », ils sont complémentaires et forment le contrat de licence d'utilisation de la Plateforme en mode SaaS (le « **Contrat** ») conclu entre NOVIGA et le Client dans les conditions énoncées à l'article 4 ci-après.

Le Contrat formé est constitué des Documents Contractuels énoncés ci-dessous :

- le **devis** de **NOVIGA** (le « **Devis** ») validé expressément par le Client et formalisant ainsi l'accord des Parties sur le Service et, le cas échéant, sur les Prestations, ainsi que les termes financiers y afférents ;
- les présentes **Conditions Générales**.

En cas d'ambiguïté, de discordance et/ou de contradiction entre les Conditions Générales et le Devis, ce dernier prévaudra mais il devra être interprété à la lumière des clauses des présentes Conditions Générales.

Par ailleurs, toute dérogation à des clauses des présentes Conditions Générales devra être expressément écrite dans un document signé par NOVIGA. A défaut, ladite dérogation sera inopposable à NOVIGA.

2. DEFINITIONS

Outre ceux définis à l'article 1 ci-dessus, pour les besoins de la compréhension, de l'interprétation et de l'exécution des présentes Conditions Générales, les termes essentiels sont définis de la manière énoncée ci-dessous.

Ils sont énoncés par ordre alphabétique pour des raisons de praticité. Cet ordre d'énumération n'emporte aucune hiérarchie entre les termes définis ci-dessous.

- « **Client** » signifie une personne physique ou morale, agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle, qu'elle soit de droit privé ou de droit public, qui a passé une Commande auprès de NOVIGA et qui est donc le cocontractant de NOVIGA dans le cadre du Contrat.
- « **Commande** » signifie toute commande de service et, le cas échéant, de Prestations, passée par le Client auprès de NOVIGA pour une durée donnée, et ce, quel que soit l'intitulé et/ou le support de la passation de ladite commande (généralement le Devis de NOVIGA).
- « **Conditions Générales** » signifie le document regroupant les droits et obligations des Parties.
- « **Contrat** » signifie le contrat de service SaaS afférent à la Plateforme CADUCEO conclu entre NOVIGA et le Client pour une durée donnée, qui est composé des Documents Contractuels énoncés à l'article 1.3 et qui est formé tel que cela est stipulé à l'article 4 des présentes Conditions Générales.
- « **Devis** » signifie le document établi par NOVIGA fixant les modalités d'accès à la Plateforme CADUCEO, notamment financières, avant signature du Contrat.
- « **Document Contractuel** » signifie le(s) document(s) matérialisant l'accord entre les Parties.
- « **Données Client** » signifie l'ensemble des informations et données, y compris les Données Personnelles, que le Client et/ou les Utilisateurs saisissent, renseignent, transmettent et traitent dans le cadre de l'utilisation du Service.
Sont notamment des Données Client les Données Personnelles afférentes aux Utilisateurs.
- « **Données Personnelles** » signifie les données qui, au sens de la Réglementation Relative aux Données Personnelles, permettent de désigner ou d'identifier, directement ou indirectement, une personne physique.
- « **Droits de Propriété Intellectuelle Afférents à la Plateforme** » signifie les droits de propriété intellectuelle **afférents à la Plateforme et à sa Documentation**, à savoir notamment les droits d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, le droit sui generis des bases de données en application des articles L 341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle et les marques en application des articles L 711-1 et suivants du même Code.
- « **Enseignant** » signifie toute personne physique faisant partie du Personnel du Client et chargé de coordonner un ou des enseignements et d'inculquer des connaissances aux Étudiants.
- « **Étudiant** » signifie toute personne physique inscrite de manière régulière dans l'Établissement de Formation du Client.
- « **Identifiant** » signifie l'identifiant par lequel chaque Utilisateur s'identifiera pour accéder au Service. L'identifiant sera toujours accompagné d'un mot de passe propre à chaque Utilisateur.
- « **Incident de Sécurité** » signifie toute atteinte à la sécurité et/ou à l'intégrité des Données Client, toute violation des Données Personnelles, ainsi que, plus généralement, tout accès, utilisation, divulgation, destruction ou perte non autorisé et/ou illégal des Données Client.

- « **Mises à Jour** » signifie les améliorations apportées aux services applicatifs standards d'utilisation de la Plateforme accessibles pour le Client au titre du Service et décidées unilatéralement par NOVIGA, au regard des évolutions fonctionnelles. Les Mises à Jour comprennent également la correction d'éventuelles anomalies de la Plateforme. Les Mises à Jour sont fournies dans le cadre de l'exécution du Support.
- « **NOVIGA** » signifie la société dénommée « **NOVIGA** », société par actions simplifiée dont le siège social est sis 11, rue des 3 frères Lièvre 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES et immatriculée au RCS de Nancy sous le n° 844 573 758.
- « **Paramètres d'Utilisation** » signifie les métriques et les variables d'utilisation du Service par le Client et sur la base desquels le montant de l'Abonnement a été fixé.

Les Paramètres d'Utilisation peuvent être notamment :

- la durée d'utilisation du Service par le Client.
- le nombre d'Utilisateurs.
- le périmètre d'utilisation du Service (le Client uniquement et, le cas échéant, une ou plusieurs de ses Sociétés Affiliées).

- « **Partie** » signifie les personnes physiques et/ou morales concluant le Contrat.
- « **Personnel** » signifie les membres du personnel de chacune des Parties, à savoir notamment : les employés (salariés, alternants, stagiaires), les associés et les mandataires sociaux non-salariés, ainsi que ses prestataires et sous-traitants.
- « **Plateforme** » signifie la plateforme logicielle en mode SaaS éditée par NOVIGA, dénommée « CADUCEO », dont le Client et les Utilisateurs bénéficient d'un droit d'utilisation dans le cadre du Service pendant la durée du Contrat. La Plateforme est accessible à l'adresse internet suivante : <https://caduceo.spineo.ai>
- « **Poste de Travail Utilisateurs** » signifie les matériels et dispositifs informatiques utilisés par le Client et les Utilisateurs, leur permettant d'accéder au Service. Le Poste de Travail Utilisateurs doit être conforme aux Prérequis Techniques le cas échéant.
- « **Prérequis Techniques** » signifie les caractéristiques des matériels et dispositifs informatiques préconisés par NOVIGA, devant être mis en œuvre et respectés par le Client pour accéder au Service et l'utiliser dans des conditions normales.
- « **Prestations** » signifie les éventuelles prestations de services, complémentaires au Service, qui sont commandées par le Client auprès de NOVIGA, telles que notamment : présentation de la Plateforme et démonstration de son utilisation, et qui font l'objet d'une rétribution financière spécifique (la « **Rétribution Financière** »), en sus de l'Abonnement.
- « **Redevance** » signifie la somme mentionnée dans le Devis, ou calculée sur la base de la grille tarifaire mentionnée dans le Devis, qui est payée par le Client en contrepartie de l'utilisation du Service pendant la durée du Contrat. Les modalités de paiement de cette Redevance figure sur le Devis.
- « **Règlementation relative aux Données Personnelles** » signifie le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD ») qui est entré en vigueur en France le 25 mai 2018, et la loi du 6 janvier 1978 dite Informatique et Libertés dans sa dernière version en vigueur.
- « **Rétribution Financière** » signifie la somme d'argent versée par le Client à NOVIGA en échange d'une ou plusieurs Prestations.
- « **SaaS** » ou « **Software as a Service** » signifie la possibilité pour le Client d'accéder à la Plateforme et de l'utiliser via un navigateur internet.

- « **Service** » signifie les services applicatifs standards d'utilisation en mode SaaS de la Plateforme, ainsi que le Support, que NOVIGA fournit au Client, en contrepartie du paiement par ce dernier d'une Redevance, conformément au Devis.
- Le Service n'inclut pas les éléments énoncés ci-dessous :
- une aide humaine pour l'apprentissage des connaissances et compétences fournies par la Plateforme ;
 - les travaux et interventions concernant l'installation et le bon fonctionnement du Poste de Travail Utilisateurs et de l'infrastructure du Client (télécommunications, réseaux, équipements de sécurité) lui permettant d'accéder au Service et de l'utiliser ;
 - la résolution de problèmes causés par une erreur ou une mauvaise manipulation des Utilisateurs ;
 - les Prestations.
- « **Société Affiliée** » signifie toute société sous le contrôle d'une Partie ou toute société sous le contrôle de laquelle serait placée une Partie. La notion précitée de « contrôle » signifie la détention de la majorité du capital social ou des droits de vote en assemblée au sens de l'article L 233-1 du Code de commerce.
 - « **Sous-Traitant** » signifie la personne physique ou morale à qui NOVIGA confie la réalisation d'un Service.
 - « **Support** » signifie l'assistance à l'utilisation du Service fournie par NOVIGA.
 - « **Utilisateur** » signifie toute personne physique (Étudiant ou Enseignant), ayant un lien avec le Client, à laquelle le Client octroie un droit d'accès et d'utilisation au Service pour un usage académique pour les Étudiants ou professionnel pour les Enseignants.

3. DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES – INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Chacune des Parties déclare et garantit ne pas être en état de cessation des paiements, ni faire l'objet d'aucune procédure collective (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ou procédure de conciliation lors de la conclusion du Contrat. Si l'un des événements précités survenait pendant la durée de leurs relations contractuelles, chacune des Parties s'engage à en informer l'autre Partie, dans les plus brefs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (LRAR).

Chacune des Parties déclare que la négociation préalable à la conclusion du Contrat a été menée de bonne foi conformément aux dispositions d'ordre public de l'article 1104 du Code civil.

Préalablement à la formation du Contrat, NOVIGA a exposé au Client, par tous moyens appropriés (tels que notamment une brochure technique et/ou un tutoriel), les fonctionnalités et les caractéristiques de la Plateforme, et ce, préalablement à la formation du Contrat, ce que ce dernier reconnaît expressément.

Le Client déclare expressément qu'il a été en mesure, préalablement à la conclusion du Contrat, de poser toute question utile à NOVIGA de façon à s'engager en toute connaissance de cause. Nonobstant les obligations précontractuelles d'informations ci-dessus, il incombe au Client, in fine, de s'assurer de l'adéquation du Service à ses besoins et à son activité.

4. PASSATION DE COMMANDE ET FORMATION DU CONTRAT

Le Contrat est formé par la signature du Devis par le Client.

En signant le Devis, le Client est réputé avoir pris connaissance des termes des présentes Conditions Générales et les avoir acceptés, et ce, en intégralité et sans réserve.

Le Client reconnaît et accepte que son consentement à la conclusion du Contrat puisse être valablement donné par voie électronique notamment au moyen de cases à cocher et/ou de « clics » de validation et/ou d'un mécanisme de signature électronique.

Cette acceptation par signature électronique est réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part du Client, ce que ce dernier reconnaît expressément. Il est en effet rappelé, à toutes fins utiles, que la signature électronique, par le biais de certificats de signature, confère la même valeur juridique qu'une signature manuscrite en application de l'article 1366 du code civil.

5. OBJET DU CONTRAT

NOVIGA concède au Client, à titre non exclusif, un droit d'accès et d'utilisation du Service, conformément aux Paramètres d'Utilisation, et ce, en contrepartie du paiement d'une Redevance, ce que le Client accepte expressément.

En outre, NOVIGA réalise, le cas échéant, les Prestations au bénéfice du Client, et ce, en contrepartie du paiement d'une Rétribution Financière.

Le Contrat a également pour objet de stipuler les droits et les obligations respectifs des Parties.

6. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur à la date ou pour la période mentionnée dans le Devis ou, à défaut d'une telle mention, à la date de formation du Contrat telle que stipulée à l'article 4 ci-dessus.

Sauf stipulation expresse contraire dans le Devis, le Contrat est conclu pour une durée égale à une année universitaire, soit approximativement dix (**10**) mois.

Il est entendu expressément entre les Parties que la durée de dix (**10**) mois précitée est une durée déterminée au sens de l'article 1212 du Code civil.

7. TERMES ET MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE

7.1. Fourniture du droit d'accès au Service – Identifiants

Le Client bénéficiera du droit d'accès au Service à la date ou pour la période mentionnée dans le Devis ou, à défaut, à la date convenue d'un commun accord avec NOVIGA.

Le Client s'engage à transmettre aux Utilisateurs les informations nécessaires à la création de leur compte, notamment les moyens d'accès à la Plateforme. NOVIGA ne pourra pas être tenu responsable dans le cas où le Client ne transmettait pas ces informations aux Utilisateurs.

Grâce à son Identifiant (adresse mail), chaque Utilisateur sera tenu de créer lui-même son compte sur la Plateforme.

L'accès au Service s'effectuera, pour chaque Utilisateur, à l'aide de son identifiant (adresse email).

Chaque mot de passe est strictement personnel pour chaque Utilisateur. L'Utilisateur peut à tout moment modifier son mot de passe après s'être connecté sur la Plateforme.

Le Client devra veiller à faire respecter la confidentialité des Identifiants et des mots de passe par ses Utilisateurs. Les Identifiants et mots de passe associés sont personnels et ne peuvent être communiqués à des tiers. Chaque Utilisateur devra utiliser un compte nominatif et aucun compte ne pourra être partagé entre plusieurs Utilisateurs.

En cas de perte ou de détournement d'un mot de passe, une procédure est mise en œuvre par NOVIGA permettant à l'Utilisateur de définir un nouveau mot de passe.

Dans une telle hypothèse, NOVIGA se réserve le droit de procéder à la clôture et/ou à la suspension du compte de l'Utilisateur concerné, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. NOVIGA préviendra le Client de la clôture et/ou de la suspension du compte de l'Utilisateur.

7.2. Utilisation du Service sous le contrôle et la responsabilité du Client

Le Service sera utilisé par le Client, pendant toute la durée du Contrat, sous ses seuls contrôles, direction et sa seule responsabilité.

Par conséquent, relèvent de la responsabilité du Client et des Utilisateurs dont il se porte-fort :

- la mise en œuvre de tous procédés et mesures utiles destinés à protéger ses Postes de Travail Utilisateurs, ses matériels, progiciels, logiciels, Identifiants, mots de passe, notamment contre tout virus et intrusions ;
- le respect des bonnes pratiques de navigation sur internet afin d'éviter des conséquences dommageables telles que ralentissements, blocages, altérations des Données Client dans le cadre de l'utilisation du Service ;
- le choix du fournisseur d'accès à internet ou du support de télécommunication, le Client devant prendre en charge les demandes administratives et contracter les abonnements nécessaires dont il supportera le coût ;
- le bon fonctionnement de sa boîte email, et de celles des Utilisateurs, et ce, de manière continue, afin d'assurer la bonne réception des messages envoyés par NOVIGA dans le cadre du Service ;
- la désignation, parmi le Personnel du Client, d'un interlocuteur privilégié de NOVIGA ;
- le respect du caractère personnel, pour chaque Utilisateur du mot de passe, lui permettant d'accéder au Service et de l'utiliser (cf. article 7.1 ci-dessus). Le Client et les Utilisateurs s'assureront qu'aucune personne non autorisée n'a accès au Service ;
- les erreurs commises par ses Utilisateurs dans l'utilisation du Service et des procédures qui lui permettent de se connecter au Service notamment concernant les moyens d'accès et de navigation internet.

NOVIGA sera dégagée de toute responsabilité concernant la nature, le contenu des informations ou des Données du Client et l'exploitation qui en découle.

Toute responsabilité de NOVIGA est également exclue en ce qui concerne la qualité, la performance et/ou la fiabilité des liaisons de télécommunication entre les Postes de Travail Utilisateurs et le point d'accès au Service.

7.3. Aléas techniques afférents à Internet

Le Client est informé que la connexion au Service s'effectue *via* le réseau Internet (SaaS). Il est à ce titre parfaitement conscient des aléas techniques pouvant affecter ce réseau, lesquels peuvent entraîner des ralentissements du Service ou des indisponibilités rendant impossible l'accès au Service et, de facto, son utilisation par le Client et les Utilisateurs.

NOVIGA ne peut être tenue responsable des difficultés d'accès au Service dues à des perturbations du réseau Internet.

8. SOUS-TRAITANCE

Aux fins de fournir le Service et, le cas échéant, de réaliser les Prestations, NOVIGA pourra sous-traiter partiellement à un ou plusieurs partenaires sous-traitants de son choix (les « **Sous-Traitants** ») qui sont dotés des compétences techniques et organisationnelles adéquates. Cela sera notamment le cas du prestataire hébergeur de la Plateforme et des Données Clients.

9. DISPONIBILITE DU SERVICE

NOVIGA déploie ses meilleurs efforts afin que le Service soit accessible en continu pour le Client et performant, avec un minimum d'interruption.

Le Client reconnaît expressément que le Service pourra être temporairement inaccessible pendant les périodes de maintenance programmées et de Mises à Jour ainsi que, le cas échéant, pour des raisons de sécurité.

Le Client recevra alors une notification de la part de NOVIGA dans les plus brefs délais, et ce, par tous moyens que NOVIGA jugera appropriés.

10. CONTENU DE LA PLATEFORME

NOVIGA se réserve le droit de modifier le contenu de l'ensemble de la Plateforme, sans en informer le Client et sans que cela ne puisse être une clause résolutoire du Contrat. De même, NOVIGA se réserve à tout moment le droit de modifier les outils d'aide à l'apprentissage.

NOVIGA s'efforce de fournir sur la Plateforme des informations aussi précises que possible. Une erreur dans le contenu de la Plateforme ne pourra pas être une clause résolutoire du Contrat. NOVIGA déployera ses meilleurs efforts pour corriger l'erreur dès lors que la société aura connaissance de celle-ci.

11. OBLIGATIONS DU CLIENT RELATIVES A L'UTILISATION DU SERVICE

11.1. Droit d'usage personnel, non exclusif et pour les besoins propres du Client

Il est entendu expressément entre les Parties que le droit d'accès au Service concédé par NOVIGA au Client et aux Utilisateurs est un droit personnel et non exclusif d'utilisation du Service, uniquement pour les besoins propres du Client et, en outre, conformément aux Paramètres d'Utilisation.

Ce droit personnel d'utilisation précité concédé au Client et aux Utilisateurs est ainsi incessible, intransmissible et inaliénable, sauf accord préalable exprès et écrit de NOVIGA.

Le Client s'interdit en conséquence de concéder un droit d'utilisation de la Plateforme à un tiers, quel qu'il soit, y compris à l'une de ses Sociétés Affiliées, sauf accord préalable, exprès et écrit de NOVIGA.

Le Client s'engage, en outre, à ne pas exploiter le Service à des fins commerciales, et notamment à ne pas distribuer le Service ni à le commercialiser, de quelque manière que ce soit. Une telle pratique serait considérée comme un acte de contrefaçon et, le cas échéant, de concurrence déloyale.

Le Client se porte fort, en application de l'article 1204 du Code civil, du respect par les Utilisateurs et de son Personnel des termes et obligations stipulés dans les présentes.

11.2. Autres engagements du Client

Le Client et les Utilisateurs s'engagent à n'utiliser le Service que conformément à la finalité de la Plateforme énoncée dans les présentes conditions générales, et ce, uniquement dans le cadre de son activité académique dans le cas d'un Étudiant ou professionnelle dans le cas d'un Enseignant.

Le Client assume l'entièr responsabilité de l'exactitude, de la fiabilité et de la licéité des Données Client transmises, de quelque manière que ce soit, dans le cadre de l'utilisation du Service.

Le Client s'engage, tant pour son compte que pour le compte des Utilisateurs et de son Personnel dont il se porte fort en application de l'article 1204 du Code civil, à respecter la Réglementation relative aux Données Personnelles.

12. CONDITIONS FINANCIERES – PAIEMENT, MODALITES ET PENALITES

12.1. Redevance

En contrepartie de l'Utilisation de la Plateforme, le Client versera à NOVIGA une Redevance.

Le montant et les modalités de paiement de la Redevance sont indiquées dans le Devis.

Le paiement de la Redevance est dû, et ce, indépendamment de l'utilisation effective de la Plateforme ou du nombre d'utilisations, sous réserve toutefois du respect des Paramètres d'Utilisation.

La Redevance sera facturée au Client conformément aux montants et aux modalités mentionnés dans le Devis, et ce, pendant toute la durée du Contrat.

12.2. Rétribution financière en cas de Prestations

Lorsque le Client a passé Commande de Prestations, ces dernières seront effectuées par NOVIGA en contrepartie du paiement par ce dernier d'une Rétribution Financière dont le montant et les modalités de paiement sont mentionnés dans le Devis ou dans tout autre document établi par NOVIGA et accepté expressément par le Client.

12.3. Facturation, délai de paiement et pénalités

Sauf mention contraire dans le Devis, toute facture émise par NOVIGA doit être réglée par le Client dans un délai maximal de trente (**30**) jours à compter de son émission.

En cas de défaut de paiement à échéance des sommes dues à NOVIGA, cette dernière sera en droit, sans mise en demeure préalable, de facturer au Client des intérêts moratoires sur le montant restant dû, correspondant à trois (**3**) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité du paiement, à partir de la date d'exigibilité du paiement et jusqu'à la date du paiement effectif.

Le Client sera également redevable, de plein droit, de l'indemnité forfaitaire de quarante (**40**) euros pour frais de recouvrement en application de l'article L 441-10 du Code de commerce.

En cas de défaut de paiement persistant, NOVIGA aura, en outre, la faculté de recouvrer par voie contentieuse les sommes dues par le Client et de solliciter le versement de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi. La totalité des frais engagés par NOVIGA à cette fin (frais d'huissier et de procédure, honoraires d'avocat, etc.) seront remboursés par le Client, sur présentation des justificatifs y afférents, et ce, indépendamment de la mise en œuvre de la clause résolutoire par NOVIGA et des conséquences en résultant (cf. article 21).

Par ailleurs, en cas de retard ou de défaut de paiement, NOVIGA sera en droit de suspendre, sans mise en demeure préalable, le droit d'accès du Client au Service, et/ou de résilier le Contrat en application de la clause résolutoire de l'article 21, et ce, sans engager sa responsabilité.

Le Client sera seul responsable des conséquences résultant de la suspension du droit d'accès au Service et/ou, en cas de résiliation (cf. article 21), de la cessation définitive de son droit d'accès, et supportera seul tous les coûts y afférents. Toute responsabilité et indemnisation de la part de NOVIGA est exclue.

13. OBLIGATIONS GENERALES DE NOVIGA

NOVIGA s'engage à fournir le Service au Client aux Paramètres d'Utilisation, ainsi que, plus généralement, en conformité avec les stipulations des Documents Contractuels.

NOVIGA s'engage également à informer le Client, dans les plus brefs délais, de tout élément ou circonstance dont elle aurait connaissance pouvant affecter l'utilisation du Service par le Client.

NOVIGA s'engage, en outre, à fournir le Service conformément aux mesures de sécurité et de disponibilité énoncées dans les Documents Contractuels et, plus généralement, avec diligence professionnelle.

NOVIGA s'engage à affecter à la fourniture du Service et, le cas échéant, à la réalisation des Prestations, un Personnel doté des compétences adéquates et à mobiliser les ressources techniques requises.

14. SECURITE DES DONNEES CLIENT ET NOTAMMENT DES DONNEES PERSONNELLES

NOVIGA est particulièrement attachée à la protection des Données Client. A cette fin, NOVIGA met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles visant à sécuriser les Données Client de manière adéquate.

NOVIGA s'engage à prendre toutes précautions utiles conformément aux bonnes pratiques d'usage, pour préserver la sécurité des Données Client afin qu'elles ne soient pas, de son fait, déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.

NOVIGA s'engage à ne traiter que les Données Personnelles nécessaires et ce, pour une finalité précise. Plus généralement, NOVIGA s'engage à respecter l'ensemble des obligations lui incombant en vertu de la Réglementation relative aux Données Personnelles.

NOVIGA s'engage également – tant pour son compte que pour le compte de son Personnel dont elle se porte fort en application de l'article 1204 du Code civil – à respecter effectivement la confidentialité des Données Client et à ne pas les divulguer à des tiers non autorisés.

NOVIGA a mis en œuvre des mesures techniques de façon à ce que les Données Client ne soient accessibles qu'aux membres de son Personnel dûment autorisés.

En cas d'Incident de Sécurité (violation des Données Personnelles), NOVIGA s'engage à notifier ledit incident à la CNIL dans un délai de 72 h à compter de sa constatation par NOVIGA ainsi que, le cas échéant, à le notifier aux personnes concernées dans les plus brefs délais dès lors que ledit incident est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées en application des articles 33 et 34 du RGPD.

15. OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

15.1. Collaboration active et de bonne foi

Chacune des Parties s'engage à exécuter le Contrat de bonne foi.

Les Parties s'engagent ainsi à se communiquer réciproquement, dans les plus brefs délais, toutes informations dont elles auront connaissance pouvant avoir un impact sur le bon fonctionnement du Service et, plus généralement, sur l'exécution du Contrat (cf. composition du Contrat).

Le Client s'engage notamment à fournir à NOVIGA, ou à lui garantir effectivement l'accès, toute information ou élément dont cette dernière pourrait raisonnablement avoir besoin afin d'exécuter ses obligations au titre du Contrat.

15.2. Confidentialité

Les engagements de confidentialité stipulés dans cet article 15.2 étant réciproques, chacune des Parties est à la fois « **Partie Réceptrice** » et « **Partie Divulgatrice** ».

Détermination des Informations Confidentielles :

La Partie Réceptrice s'engage à respecter le caractère confidentiel des informations (les « **Informations Confidentielles** ») de toute nature y compris, sans limitation, les informations d'ordre technique, informatique, scientifique, financier, juridique et/ou commercial de la Partie Divulgatrice et qui sont divulguées à la Partie Réceptrice, et/ou auxquelles la Partie Réceptrice aura accès – quelle qu'en soit la forme et, notamment par écrit, oralement, visuellement, par l'intermédiaire d'un support physique ou par voie dématérialisée – dans le cadre de la collaboration régie par le présent Contrat.

Etant précisé que sont en particulier des Informations Confidentielles :

- Les Données Client.

Ne seront toutefois pas considérées comme confidentielles les informations pour lesquelles la Partie Réceptrice pourra prouver :

- qu'elles faisaient partie du domaine public au moment de leur communication, ou ;
- qu'elles y sont tombées ultérieurement autrement que par un manquement à ses obligations contractuelles.

Engagements de confidentialité :

Non-divulgation : La Partie Réceptrice s'engage – tant pour son compte que pour le compte de son Personnel et de ses Sociétés Affiliées dont elle se porte fort en application de l'article 1204 du Code civil – à ne divulguer aucune Information Confidentielle, à quelque personne que ce soit et sous quelque forme que ce soit, sauf accord préalable, exprès et écrit de la Partie Divulgatrice.

Restriction d'utilisation des Informations Confidentielles : La Partie Réceptrice s'engage, en outre – tant pour son compte que pour le compte de son Personnel et de ses Sociétés Affiliées dont elle se porte fort en application de l'article 1204 du Code civil – à utiliser les Informations Confidentielles exclusivement dans le cadre du Contrat et pour la mise en œuvre de sa collaboration avec la Partie Divulgatrice, et s'interdit ainsi de les utiliser, directement ou indirectement, pour une finalité différente.

Durée des engagements : Les obligations de confidentialité stipulées dans le présent article 15.2 sont applicables pendant toute la durée du Contrat et continueront à être pleinement en vigueur après sa cessation, et ce, quelle qu'en soit la cause, pendant une durée de dix (**10**) années.

16. EVOLUTION DU SERVICE ET/OU DE LA PLATEFORME

NOVIGA peut, à tout moment, modifier la Plateforme et/ou le Service, ou changer la manière dont le Service est fourni, si cela ne cause pas objectivement au Client de désagréments ou si ladite modification apporte une amélioration à la Plateforme.

Le Client est par ailleurs informé que les évolutions législatives et réglementaires peuvent, à tout moment, impacter la Plateforme dont un droit d'utilisation est concédé au titre du Service. Dans le cadre du Support, NOVIGA pourra effectuer une ou plusieurs Mise(s) à Jour de la Plateforme afin qu'elle satisfasse aux nouvelles dispositions légales et/ou réglementaires.

En cas de modification des présentes Conditions Générales ayant pour but d'apporter une meilleure clarté des clauses, NOVIGA sera tenue de transmettre le document au Client, sans que cela ne puisse être une clause résolutoire du Contrat.

17. PROPRIETE INTELLECTUELLE

17.1. Droits de Propriété Intellectuelle Afférents à la Plateforme

Il est entendu expressément entre les Parties que le droit d'utilisation de la Plateforme concédé par NOVIGA au Client dans le cadre du Service n'emporte, directement ou indirectement, aucune cession ni transfert d'aucune sorte, des Droits de Propriété Intellectuelle Afférents à la Plateforme et aux électrocardiogrammes générés par la Plateforme.

Les Droits de Propriété Intellectuelle Afférents à la Plateforme et aux électrocardiogrammes générés par celle-ci sont et demeureront, en tout état de cause, la propriété exclusive de NOVIGA.

17.2. Engagements du Client

Le Client s'engage, tant pour son compte que pour le compte de son Personnel, des Utilisateurs et de ses Sociétés Affiliées dont il se porte fort en application de l'article 1204 du Code civil, à ne jamais porter atteinte aux Droits de Propriété Intellectuelle Afférents à la Plateforme, et s'interdit de reproduire tout élément du code et/ou du contenu de la Plateforme, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Le Client s'engage expressément, tant pour son compte que pour le compte de son Personnel et de ses Sociétés Affiliées dont il se porte fort en application de l'article 1204 du Code civil :

- à ne pas modifier, adapter, traduire, reproduire, désassembler, décompiler la Plateforme, ni procéder à une quelconque opération d'ingénierie inverse de la Plateforme, ni encore de tenter de reconstituer le code-source de la Plateforme ;
- à ne pas développer et/ou éditer, directement ou indirectement, un outil technologique (à savoir notamment logiciel, logiciel SaaS, application, etc.) similaire ou concurrent à la Plateforme, et ce, y compris en collaboration avec un tiers.

La cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, y compris en cas de résolution ou de résiliation), n'affectera aucunement les clauses du présent article 17, lesquelles resteront en vigueur et produiront plein effet.

18. NON-SOLICITATION DU PERSONNEL

Le Client s'interdit expressément d'embaucher, directement ou indirectement, tout membre du Personnel de NOVIGA, et ce, même si la sollicitation initiale émane du membre du Personnel lui-même.

Cette interdiction s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle des Parties et pendant une période de vingt-quatre (**24**) mois à compter de la cessation du Contrat, et ce, quelle qu'en soit la cause.

En cas de non-respect, le Client sera redevable, de plein droit, envers NOVIGA d'une indemnité forfaitaire d'un montant égal à vingt-quatre (**24**) fois le dernier salaire brut mensuel perçu par ledit membre du Personnel de NOVIGA.

19. RESPECT DE LA REGLEMENTATION – RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

Chacune des Parties s'engage à respecter la réglementation afférente à son activité et à effectuer l'ensemble de ses obligations fiscales, juridiques et administratives, de telle sorte que l'autre Partie ne soit jamais inquiétée à ce sujet.

Il est, en outre, entendu expressément entre les Parties que chacune d'elles emploie, encadre et rémunère son Personnel sous sa seule responsabilité conformément à la réglementation en vigueur, de telle sorte que l'autre Partie ne soit jamais inquiétée à ce sujet.

20. GARANTIES

NOVIGA ne garantit pas que le Service est exempt de tous défauts ou aléas mais s'engage expressément à remédier, avec toute la diligence raisonnablement possible, aux dysfonctionnements reproductibles du Service constatés.

En outre, NOVIGA garantit au Client être titulaire de tous les Droits de Propriété Intellectuelle Afférents à la Plateforme permettant de conclure le Contrat et qu'à ce titre le Service fournit au Client ne porte pas atteinte à des droits de tiers et ne constitue pas une contrefaçon d'un logiciel ou d'un programme informatique préexistant.

La Plateforme est un outil d'e-learning d'aide à l'apprentissage notamment de la lecture des électrocardiogrammes, pour les Étudiants. NOVIGA ne garantit pas la conformité de la Plateforme aux besoins spécifiques ou à l'activité spécifique d'un Client ou d'un Utilisateur. NOVIGA ne garantit pas l'aptitude du Service à atteindre des objectifs, des résultats, ni des performances que le Client se serait fixé.

Toute autre garantie que celles exprimées dans le présent article 20 est expressément exclue.

21. DROIT DE RETRACTATION - CLAUSE RESOLUTOIRE – CLAUSE PENALE

21.1. Clause résolutoire

Chacune des Parties est en droit de résilier le Contrat de manière anticipée en cas de manquement caractérisé de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations stipulées au Contrat et, en particulier, à l'une ou l'autre des obligations énoncées ci-dessous :

- en cas de non-paiement à échéance par le Client des sommes dues à NOVIGA au titre du Service et/ou des Prestations (cf. article 12) ;
- en cas de non-respect par le Client et/ou par les Utilisateurs des obligations relatives à l'utilisation du Service (cf. notamment articles 7.2 et 11) ;
- en cas de non-respect par le Client et/ou les Utilisateurs de leurs engagements à l'égard des Droits de Propriété Intellectuelle Afférents à la Plateforme de NOVIGA (cf. notamment article 17).

La résiliation du Contrat sera effective, si bon semble à la Partie créancière, à l'expiration d'un délai de trente (30) jours après que cette dernière ait envoyé à la Partie défaillante, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (LRAR), une mise en demeure comportant les motifs de sa plainte, à moins que la Partie défaillante n'ait entre-temps remédié à ce manquement (sous réserve de la gravité dudit manquement) ou n'ait apporté que la preuve que l'inexécution de ses obligations contractuelles résulte d'un cas de force majeure ou d'un événement extérieur et irrésistible tel que cela est stipulé à l'article 22.3.

En cas de résiliation du Contrat pour un manquement imputable au Client, toutes les sommes versées par le Client à NOVIGA demeureront acquises à cette dernière.

21.2. Clause pénale

Outre ce qui est stipulé à l'article 21.1 ci-dessus, à titre de clause pénale, le **Client sera redevable, de plein droit, à l'égard de NOVIGA de la totalité des sommes restant dues au titre du Devise et demeurant impayées à la date de résiliation du Contrat, lesquelles deviendront immédiatement exigibles.**

Cette somme sera due à NOVIGA dès que la résiliation du Contrat sera effective en applications des stipulations de l'article 21.1 ci-dessus.

Il est entendu expressément entre les Parties que la somme ci-dessus a uniquement pour objet de compenser le préjudice subi par NOVIGA du fait de la rupture anticipée du Contrat. NOVIGA pourra également solliciter des dommages-intérêts en réparation des préjudices subis distincts de la cessation anticipée du Contrat.

22. RESPONSABILITE

22.1. Responsabilité du Client et des Utilisateurs

Le Client et les Utilisateurs, dont le Client se porte-fort en application de l'article 1204 du Code civil, s'engagent expressément à respecter scrupuleusement leurs obligations contractuelles stipulées dans les présentes Conditions Générales et dans les autres Documents Contractuels (cf. article 1.3).

Le Client garantit NOVIGA contre toute réclamation, plainte et/ou action contentieuse engagée par un tiers ou les autorités compétentes à l'encontre de NOVIGA et qui résulterait, directement ou indirectement, d'un manquement imputable au Client et/ou à un ou plusieurs Utilisateurs ou à un membre de son Personnel, et s'engage notamment à :

- intervenir volontairement à toute instance relative à une telle réclamation, plainte et/ou action contentieuse dès sa notification par NOVIGA ;
- garantir NOVIGA de toutes les condamnations administratives, civiles et/ou pénales qui pourraient être prononcées à son encontre ;
- indemniser NOVIGA du montant des frais engagés du fait de ladite réclamation, plainte et/ou action contentieuse, et notamment des frais de procédures, honoraires, y compris d'experts et d'avocats, ainsi que des dommages-intérêts versés par NOVIGA.

22.2. Responsabilité de NOVIGA

NOVIGA est exclusivement tenue à une obligation de moyens, ce que le Client reconnaît expressément. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute dont la charge de la preuve incombe au Client.

Il est rappelé à ce titre que la Plateforme est un outil d'e-learning d'aide à l'apprentissage, notamment de la lecture des électrocardiogrammes. NOVIGA ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable en cas d'échec d'un ou plusieurs Utilisateurs tant pour des évaluations intermédiaires que pour des examens amenant à la délivrance d'un diplôme.

NOVIGA ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des préjudices indirects subis par le Client et/ou par les Utilisateurs qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution du Contrat ou des suites de l'utilisation du Service. Par dommages indirects, on entend notamment les pertes de gains ou de profits, pertes de chance, coût d'acquisition ou de licence d'une solution technologique et/ou d'équipements de remplacement, ainsi que les conséquences de plaintes ou de réclamations de tiers contre le Client et/ou les Utilisateurs et/ou leurs compagnies d'assurance respectives.

NOVIGA ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable en cas de préjudices subis par une personne physique dans le cadre de soins réalisés par l'Étudiant, même après l'obtention de son diplôme par celui-ci.

En outre, la responsabilité de NOVIGA sera exonérée, à tout le moins partiellement, en cas de manquement imputable au Client et/ou aux Utilisateurs, notamment en cas de non-respect par ces derniers des obligations et/ou des éléments relevant de sa responsabilité tels que cela est stipulé dans les Documents Contractuels composant le Contrat.

En tout état de cause, si la responsabilité de NOVIGA s'avérait effectivement engagée, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, le montant des dommages-intérêts alloués au Client et/ou aux Utilisateurs – tous préjudices confondus et cumulés – serait expressément limité au double du montant facturé au Client au cours des douze (12) mois précédent la date du fait générateur de responsabilité, sauf en cas de faute lourde commise par NOVIGA.

Les Parties conviennent expressément que la clause limitative de responsabilité ci-dessus n'est pas dérisoire et correspond à leur volonté expresse.

En outre, en cas de préjudice subi par le Client, celui-ci devra faire ses meilleurs efforts, dans la limite du raisonnable, pour limiter ses dommages potentiels ou existants.

22.3. Force majeure

NOVIGA sera exonérée de toute responsabilité, et ne pourra se voir imputer de pénalités, si l'inexécution, partielle ou totale, de l'une ou plusieurs de ses obligation(s) – ou le retard dans leur exécution – résulte de la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (et de ses applications jurisprudentielles) ou de la survenance d'un événement extérieur et irrésistible, mais non qualifiable d'imprévisible.

22.4. Survivance des clauses de responsabilité

Il est entendu expressément entre les Parties que la cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit (y compris en cas de résolution ou de résiliation), n'affectera aucunement les clauses du présent article 22, lesquelles resteront en vigueur et produiront plein effet.

23. CESSION

Chacune des Parties s'interdit de céder ou de transférer à un tiers, de quelque manière que ce soit, les droits et obligations du présent Contrat, sauf accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Par dérogation à ce qui précède, il est convenu expressément entre les Parties que NOVIGA pourra librement céder le Contrat à l'une de ses Sociétés Affiliées. Dans une telle hypothèse, le Client en sera informé par écrit, notamment par email.

24. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le Contrat conclu entre les Parties est exclusivement régi par le **droit français**, quelle que soit la nationalité du Client.

Toute action en responsabilité à l'encontre de NOVIGA devra être engagée dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la date de survenance du fait génératrice sur lequel le Client et/ou les Utilisateurs fonderait son action.

En cas de différend découlant du Contrat, les Parties privilégieront, dans la mesure du possible, de le régler par voie amiable. Les Parties attribuent irrévocablement une compétence exclusive au tribunal matériellement compétent de Nancy pour trancher tout litige relatif à la validité, l'interprétation, à l'exécution et/ou à la cessation du Contrat, et ce, y compris pour statuer en procédure d'urgence ou en procédure conservatoire, nonobstant toute demande ou appel en garantie accessoire ou en cas de pluralité de défendeurs.

25. STIPULATIONS FINALES

25.1. Intégralité du Contrat

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties qui a valeur de loi entre elles en application des dispositions de l'article 1103 du Code civil.

25.2. Divisibilité

Si une stipulation des présentes Conditions Générales est jugée non écrite, nulle, illégale ou inapplicable par un tribunal, la validité des stipulations restantes ne sera pas affectée et ces dernières conserveront ainsi plein effet. Dans une telle situation, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi afin de convenir la formule d'une nouvelle stipulation, devant remplacer celle devenue non écrite, nulle, illégale ou inapplicable, qui se rapprochera le plus possible de l'intention des Parties exprimée dans les présentes Conditions Générales lors de la conclusion du Contrat.

25.3. Tolérance – Absence de Renonciation

Le fait pour NOVIGA de ne pas se prévaloir temporairement de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

25.4. Interprétation

L'utilisation du terme « **notamment** » ou « **y compris** » signifie que l'énumération qui le suit, ou le précède, n'est pas exhaustive et ne revêt donc pas un caractère limitatif.
